**Projet de loi 5346/5420**

**portant introduction d'un Code du Travail**

Le projet de loi propose le rassemblement structuré de toutes les dispositions relevant du droit du travail dans un seul recueil. Dorénavant, la législation du travail sera présentée en un ensemble organisé, construit selon un plan d'ensemble systématique. La codification s'avérera ainsi être un outil indispensable afin de permettre aux citoyens un accès plus aisé à la législation du travail qui comporte de nombreuses règles de droit qui façonnent largement leur vie quotidienne.

La codification sera donc constitutive d'une œuvre législative nouvelle qui réagencera des textes existants en fonction d'un système logique et cohérent. En tant que telle, cette œuvre législative se différencie fondamentalement des différents recueils de droit du travail qui ont essentiellement consisté en une compilation des textes légaux et réglementaires.

Cette codification ne comporte pas de changement quant au fond du contenu de la législation existante en matière de droit du travail et que des modifications des textes existants ne sont opérées que lorsqu'elles sont jugées nécessaires pour améliorer la cohérence rédactionnelle des textes respectivement pour remplacer des expressions incorrectes. Le Code s'efforce également de lever certaines contradictions qui se sont produites au fil des années.